OCM
OFFICE DE CONTRÔLE DES MUTUALITÉS

Bruxelles, date de la signature

T 02 209 19 11 – Avenue de l' Astronomie, 1 – B-1210 Bruxelles – info@ocm-cdz.be – ocm-cdz.be

Circulaire : **23/05/D1**

Rubrique : **112**

Votre correspondant : Robert VERSCHOREN, Inspecteur financier-directeur
Tél.: 02/209.19.27 – fin@ocm-cdz.be

Plan comptable et schémas des comptes annuels pour l'assurance obligatoire fédérale

En annexe sont repris le plan comptable et les schémas des comptes annuels pour l'assurance obligatoire fédérale.

Cette nouvelle version est d'application à partir de l'exercice 2022.

12-04-23

X Annemie Rombouts

Annemie ROMBOUTS
Présidente du Conseil
Signed by: Annemie Rombouts (Signature)

La présente circulaire modifie la circulaire 23/02/D1 du 20 janvier 2023.

.be

PLAN COMPTABLE DE L'ASSURANCE OBLIGATOIRE
SOINS DE SANTE ET INDEMNITES

COMPTES DU BILAN		Plan comptable		Poste correspondant du bilan		Etat correspondant de l'annexe
		Union nat.	Mutua-lité	Actif	Passif	
C L A S S E I :	**FONDS PROPRES, PROVISIONS ET DETTES A PLUS D'UN AN**					
13	**Réserves**					
	Fonds spécial de réserve soins de santé art. 199 loi 14.7.1994					
1390	Fonds spécial de réserve soins de santé : provenant de bonis	X			I A	II-XIV
1391	Fonds spécial de réserve soins de santé : provenant de cotisations / moyens propres à l'O.A.					
13910	Provenant de cotisations	X			I A	II-XIV
13911	Provenant de moyens propres à l'O.A.	X			I A	II-XIV
13919	Provenant de résultats financiers	X			I A	II-XIV
	Réserve frais d'administration					
1399	Réserve frais d'administration	X	X		I B	II
17	**Dettes financières et diverses à plus d'un an** (frais d'administration)					
172	Dettes de location-financement et assimilées	X	X		VII A1	II-XVIA
173	Etablissements de crédit	X	X		VII A2	II-XVIA
174	Autres emprunts	X	X		VII A3	II-XVIA
175	Dettes commerciales	X	X		VII B	II-XVIB
178	Cautionnements reçus en numéraire	X	X		VII B	II-XVIB
179	Autres dettes à plus d'un an	X	X		VII B	II-XVIB
19	**Dettes à plus d'un an**					
	Dettes à plus d'un an envers des entités mutualistes					
191	Dettes envers l'union nationale		X		VII C	II-IVA[x]
192	Dettes envers les mutualités	X			VII C	II-IVA[x]
193	Dettes envers les sociétés mutualistes	X	X		VII C	II-IVA[x]
194	Dettes envers des entités liées et envers des entités avec lesquelles il est collaboré	X	X		VII C	II-IVA[x

[x]Etat dans la "Section 5: Information complémentaire pour l'OCM"

		Plan comptable		Poste correspondant du bilan		Etat correspondant de l'annexe
		Union nat.	Mutua-lité	Actif	Passif	
C L A S S E II :	**FRAIS D'ETABLISSEMENT, ACTIFS IMMOBILISES ET CREANCES A PLUS D'UN AN** [1]					
20	**Frais d'établissement** [2]					
200	Frais d'établissement	X	X	I		I-VII
201	Frais de restructuration	X	X	I		I-VII
21	**Immobilisations incorporelles** [3]	X	X	II		I-VIII
22	**Terrains et constructions** [3]					
220	Terrains	X	X	III		I-IX
221	Constructions	X	X	III		I-IX
222	Terrains bâtis [4]	X	X	III		I-IX
223	Autres droits réels sur des immeubles	X	X	III		I-IX
23	**Installations, machines et équipements** [3]	X	X	III		I-IX
24	**Mobilier, matériel et matériel roulant** [3]	X	X	III		I-IX
25	**Immobilisations détenues en location-financement et droits similaires** [3]	X	X	III		I-IX
26	**Autres immobilisations corporelles, immobilisations corporelles en cours et acomptes versés** [3]	X	X	III		I-IX

(1) Les postes 20 jusqu'à 28 supposent un financement spécifique à l'aide de moyens propres ou de moyens mis à disposition par des tiers.

(2) Les amortissements sur frais d'établissement sont portés au crédit des comptes concernés ou font l'objet de sous-comptes relatifs à ceux-ci.

(3) Ce compte ou ses subdivisions prévues au plan comptable font l'objet de sous-comptes relatifs :
1° à la valeur d'acquisition;
2° aux amortissements ou réductions de valeur actés, portant respectivement les chiffres 0 et 9 comme dernier chiffre de l'indice du sous-compte.
Les organismes ont toutefois la faculté de regrouper les amortissements et réductions de valeur actés dans les comptes portant respectivement les indices 219, 229, 239, 249, 259 et 269.
En ce cas, ces comptes doivent mentionner, de manière distincte, et selon la distinction prévue au plan comptable, les diverses catégories d'actifs auxquelles ces amortissements et réductions de valeur se rapportent.

(4) A n'utiliser que lorsque les terrains et les constructions ne peuvent être distingués ou lorsqu'il n'est pas possible d'opérer une distinction, entre autres en ce qui concerne les amortissements.

		Plan comptable		Poste correspondant du bilan		Etat correspondant de l'annexe
		Union nat.	Mutua-lité	Actif	Passif	
28	**Immobilisations financières**					
280	Participations dans des entités liées et dans des entités avec lesquelles il est collaboré	X	X	IV		I-XA-XI
281	Créances sur des entités liées et sur des entités avec lesquelles il est collaboré	X	X	IV		I-XB-XI
285	Autres créances	X	X	IV		I-XB-XI
288	Cautionnements versés en numéraire	X	X	IV		I
29	**Créances à plus d'un an**					
	Créances sur entités mutualistes					
291	Créances sur l'union nationale		X	V A		I-IA[x]
292	Créances sur les mutualités	X		V A		I-IA[x]
293	Créances sur les sociétés mutualistes	X	X	V A		I-IA[x]
294	Créances sur des entités liées et sur des entités avec lesquelles il est collaboré	X	X	V A		I-IA[x]
	Autres créances					
298	Autres créances	X	X	V B		I-IB[x]
C L A S S E III : STOCKS [5]						
31	**Fournitures**					
310	Stock de fournitures de bureau	X	X	VI		I

[5] Le poste 31 suppose un financement spécifique à l'aide de moyens propres ou de moyens mis à disposition par des tiers.

		Plan comptable		Poste correspondant du bilan		Etat correspondant de l'annexe
		Union nat.	Mutua-lité	Actif	Passif	
C L A S S E IV : CREANCES ET DETTES A UN AN AU PLUS						
40	**Créances résultant de prestations et cotisations A.M.I.**					
400	Créances résultant de prestations - aux membres - prestations indues					
4000	Constatations INAMI	X	X	VII A1		I
4001	Fraudes	X	X	VII A1		I
4002	Constatations propres	X	X	VII A1		I
401	Créances sur tiers-payants					
4010	Tiers-payants : prestations indues	X	X	VII A2		I
4011	Tiers-payants : avances excédentaires à prendre en compte	X	X	VII A2		I
402	Créances résultant de prestations - sur tiers responsables	X	X	VII A3		I
403	Créances résultant de prestations - sur régimes étrangers	X	X	VII A4		I
404	Subventions et interventions de l'Etat à recevoir	X		VII A5		I
405	Créances résultant de cotisations A.M.I.	X	X	VII B		I
406	Avances versées à des invalides dans l'attente de la décision C.M.I.	X	X	VII C		I
407	Autres créances A.M.I.	X	X	VII C		I
409	Créances fonds spécial de réserve					
4090	Créances résultant de cotisations	X	X	VII D		I-XIII
4091	Créances sur l'assurance complémentaire	X	X	VII D		I-XIII
4092	Créances sur les sociétés mutualistes	X	X	VII D		I-XIII
4093	Créances sur des entités liées et sur des entités avec lesquelles il est collaboré	X	X	VII D		I-XIII
4094	Créances sur d'autres OA en raison de mutation collective	X		VII D		I-XIII
41	**Créances en matière de frais d'administration**					
412	Impôts et précomptes à récupérer	X	X	VII E		I
414	Produits à recevoir	X	X	VII E		I
415	Créditeurs dont le compte présente un solde débiteur	X	X	VII E		I
416	Créances diverses	X	X	VII E		I
417	Créances douteuses	X	X	VII E		I
418	Cautionnements versés en numéraire	X	X	VII E		I
419	Réductions de valeur actées (-)	X	X	VII E		I

		Plan comptable		Poste correspondant du bilan		Etat correspondant de l'annexe
		Union nat.	Mutua-lité	Actif	Passif	
42	**Dépenses A.M.I. à traiter**					
4200	Dépenses à imputer pour indemnités d'incapacité de travail		X	VII F		I
4220	Factures à tarifer régime tiers-payant (via SEM)	X	X	VII F		I
4221	Factures à tarifer régime tiers-payant (pas via SEM)	X	X	VII F		I
4222	Dépenses à imputer soins de santé : points de paiement		X	VII F		I
4223	Dépenses à imputer soins de santé : comptes financiers		X	VII F		I
4230	Autres dépenses à imputer		X	VII F		I
4240	Notes d'échéance à traiter	X	X	VII F		I
4250	Dépenses non acceptées points de paiement (1° niveau)		X	VII F		I
4260	Rejets indemnités d'incapacité de travail		X	VII F		I
4261	Rejets indemnités d'invalidité par l'INAMI	X	X	VII F		I
4270	Rejets régime tiers-payant (via SEM)	X	X	VII F		I
4271	Rejets régime tiers-payant (pas via SEM)	X	X	VII F		I
4272	Rejets soins de santé: points de paiement (2° niveau)		X	VII F		I
4273	Rejets soins de santé: comptes financiers		X	VII F		I
4280	Rejets soins de santé : conventions internationales	X	X	VII F		I

		Plan comptable		Poste correspondant du bilan		Etat correspondant de l'annexe
		Union nat.	Mutua-lité	Actif	Passif	
43	**Dettes financières** (frais d'administration)					
430	Etablissements de crédit - Emprunts en compte à terme fixe	X	X		VIII A	II
431	Dettes de location-financement et assimilées	X	X		VIII A	II
433	Etablissements de crédit - Dettes en compte courant	X	X		VIII A	II
438	Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	X	X		VIII A	II-XVIA-IVA[(x)]
439	Autres emprunts	X	X		VIII A	II
44	**Dettes assurance maladie-invalidité à un an au plus**					
440	Dettes résultant de prestations soins de santé envers des membres	X	X		VIII B1	II
4410	Dettes résultant de prestations envers des établissements de soins	X	X		VIII B2	II-XVIC
4411	Factures papier à recevoir des établissements de soins	X	X		VIII B2	II-XVIC
4420	Dettes résultant de prestations envers des médecins et des dentistes	X	X		VIII B2	II-XVIC
4421	Factures papier à recevoir des médecins et des dentistes	X	X		VIII B2	II-XVIC
4430	Dettes résultant de prestations envers des pharmaciens	X	X		VIII B2	II-XVIC
4431	Factures papier à recevoir des pharmaciens	X	X		VIII B2	II-XVIC
4440	Dettes résultant de prestations envers d'autres tiers-payants	X	X		VIII B2	II-XVIC
4441	Factures papier à recevoir des autres tiers-payants	X	X		VIII B2	II-XVIC
445	Indemnités à payer pour incapacité de travail					
4450	Incapacité primaire	X	X		VIII B3	II-XVID
4451	Invalidité	X	X		VIII B3	II-XVID
4452	Assurance maternité	X	X		VIII B3	II-XVID
4453	Allocations pour frais funéraires	X	X		VIII B3	II-XVID
4454	Retenues à payer à l'Office national des pensions	X	X		VIII B3	II-XVID
4455	Indemnités frontaliers	X	X		VIII B3	II-XVID
4456	Précompte professionnel à payer sur les indemnités	X	X		VIII B3	II-XVID
4457	Frais relatifs à la réadaptation professionnelle	X	X		VIII B3	II-XVID
446	Cotisations à rembourser		X		VIII B4	II
447	Cotisations à traiter					
4470	Cotisations à répartir		X		VIII B5	II
4471	Rejets de cotisations		X		VIII B5	II
449	Autres dettes					
4490	Autres dettes	X	X		VIII B6	II
4499	Dettes fonds spécial de réserve aux autres OA en raison de mutation collective	X			VIII B6	II-XIV
45	**Dettes fiscales, salariales et sociales** (frais d'administration)					
451	TVA à payer	X	X		VIII C1	II-XVIE
452	Impôts et taxes à payer	X	X		VIII C1	II-XVIE
453	Précomptes retenus	X	X		VIII C1	II-XVIE
454	Office National de la Sécurité Sociale	X	X		VIII C2	II-XVIE
455	Rémunérations	X	X		VIII C2	II-XVIE
459	Autres dettes sociales	X	X		VIII C2	II-XVIE

		Plan comptable		Poste correspondant du bilan		Etat correspondant de l'annexe
		Union nat.	Mutua-lité	Actif	Passif	
46	**Créances sur et dettes envers des autorités fédérales**					
460	Avances INAMI (y compris les remboursements d'avances)					
4600	Avances indemnités - régime général	X		VII G1(*)	VIII D1(*)	I-II
4601	Avances indemnités - régime travailleurs indépendants	X		VII G1(*)	VIII D1(*)	I-II
4602	Avances soins de santé	X		VII G1(*)	VIII D1(*)	I-II
4604	Douzièmes - hôpitaux	X		VII G1(*)	VIII D1(*)	I-II
461	Créances sur l'INAMI					
4610	Créances indemnités - régime général	X		VII G1(*)	VIII D1(*)	I-II
4611	Créances indemnités - régime travailleurs indépendants	X		VII G1(*)	VIII D1(*)	I-II
4612	Créances soins de santé	X		VII G1(*)	VIII D1(*)	I-II
462	Dettes envers l'INAMI					
4620	Dettes indemnités - régime général	X		VII G1(*)	VIII D1(*)	I-II
4621	Dettes indemnités - régime travailleurs indépendants	X		VII G1(*)	VIII D1(*)	I-II
4622	Dettes soins de santé	X		VII G1(*)	VIII D1(*)	I-II
465	Créances sur et dettes envers Fedris	X		VII G2(**)	VIII D2(**)	I-II
47	**Créances sur et dettes envers entités mutualistes**					
470	Compte courant relatif à l'assurance complémentaire	X	X	VII H1	VIII E1	I-II
471	Compte courant relatif à l'union nationale		X	VII H2	VIII E2	I-II
472	Compte courant relatif aux mutualités	X		VII H3	VIII E3	I-II
473	Compte courant relatif aux sociétés mutualistes	X	X	VII H4	VIII E4	I-II-II(x)
474	Compte courant relatif aux entités liées et aux entités avec lesquelles il est collaboré	X	X	VII H5	VIII E5	I-II-II(x)
48	**Dettes diverses** (frais d'administration)					
480	Fournisseurs	X	X		VIII F1	II
484	Factures à recevoir et notes de crédit à établir	X	X		VIII F2	II
485	Débiteurs dont le compte présente un solde créditeur	X	X		VIII F2	II
488	Cautionnements reçus en numéraire	X	X		VIII F2	II
489	Autres dettes diverses	X	X		VIII F2	II
49	**Comptes de régularisation et comptes d'attente**					
490	Charges à reporter	X	X	X		I-XII
491	Produits acquis	X	X	X		I-XII
492	Charges à imputer	X	X		IX	II-XVII
493	Produits à reporter	X	X		IX	II-XVII
498	Comptes d'attente - Débit	X	X	X		I-XII
499	Comptes d'attente - Crédit	X	X		IX	II-XVII
4991	Recettes à répartir		X		IX	II-VII

(*) En fonction de la nature du solde pour l'ensemble des comptes 460, 461 et 462.
(**) En fonction de la nature du solde du compte 465.

		Plan comptable		Poste correspondant du bilan		Etat correspondant de l'annexe
		Union nat.	Mutua-lité	Actif	Passif	
C L A S S E V :	**PLACEMENTS DE TRESORERIE ET VALEURS DISPONIBLES**					
51	**Titres à revenu fixe** (réserves propres)	X	X	VIII A		I-IIIA(x)
519	Titres à revenu fixe (fonds spécial de réserve)	X		VIII A		I-XIII-IIIA(x)
52	**Dépôts à terme** (réserves propres)	X	X	VIII B		I-IIIB(x)
529	Dépôts à terme (fonds spécial de réserve)	X		VIII B		I-XIII-IIIB(x)
53	**Autres placements de trésorerie** (réserves propres)	X	X	VIII C		I-IIIA(x)
539	Autres placements de trésorerie (fonds spécial de réserve)	X		VIII C		I-XIII-IIIA(x)
54	**Valeurs échues à l'encaissement**	X	X	IX		I
55	**Etablissements de crédit**	X	X	IX		I
559	Etablissements de crédit (fonds spécial de réserve)	X		IX		I-XIII
56	**Office des chèques postaux**	X	X	IX		I
569	Office des chèques postaux (fonds spécial de réserve)	X		IX		I-XIII
57	**Caisses**	X	X	IX		I
58	**Virements internes**	X	X	IX		I
59	**Points de paiement et transfert de fonds**					
590	Points de paiement		X	IX		I
599	Transfert de fonds	X	X	IX		I

COMPTES DE RESULTATS		Plan comptable		Poste correspondant de la section 2 ou 3		Etat correspondant de l'annexe
		Union nat.	Mutua-lité	Schéma	Rubri-que	
C L A S S E VI : CHARGES						
60	**Prestations A.M.I.**					
600	Indemnités - régime général [6]			Section 2		
6001	Incapacité primaire (C 21)	X	X	I.a	I	III a
6002	Indemnités de maternité					
60021	Durant l'incapacité primaire (C 23)	X	X	I.a	II	III a
60022	Durant l'invalidité (PI 23)	X	X	I.a	II	III a
60023	Pauses d'allaitement (B 23)	X	X	I.a	II	III a
6003	Invalidité (PI 0)	X	X	I.a	III	III a
6004	Allocations pour frais funéraires (PI 3)	X	X	I.a	IV	III a
6005	Indemnités complémentaires frontaliers belges en France	X	X	I.a	V	III a
6006	Réadaptation professionnelle (H 21)	°	X	I.a	VI	III a
6008	Intérêts judiciaires	X	X	I.a	VII	III a
601	Indemnités - régime travailleurs indépendants [6]					
6011	Incapacité primaire (C 421)	X	X	I.b	I	III b
6012	Indemnités de maternité					
60121	Durant l'incapacité primaire (C 423)	X	X	I.b	II	III b
60122	Durant l'invalidité (PI 423)	X	X	I.b	II	III b
6013	Invalidité (PI 41)	X	X	I.b	III	III b
6014	Réadaptation professionnelle (H 41)	X	X	I.b	VI	III b
6018	Intérêts judiciaires	X	X	I.b	VII	III b
602	Soins de santé [6]			Section 3		
6020	Dépenses dans le cadre de la responsabilité financière	X	X	I	VI A	IV-XVIII
6028	Dépenses à charge des communautés et régions					
60281	Région wallonne	X	X	I	VI C	IV-XVIII
60282	Communauté flamande	X	X	I	VI C	IV-XVIII
60283	Communauté germanophone	X	X	I	VI C	IV-XVIII
60284	Commission communautaire commune	X	X	I	VI C	IV-XVIII
60285	Commission communautaire française	X	X	I	VI C	IV-XVIII
60286	Commission communautaire flamande	X	X	I	VI C	IV-XVIII
60287	Communauté française	X	X	I	VI C	IV-XVIII
60288	A ventiler par communauté et région	X	X	I		IV-XVIII
6029	Dépenses dans le cadre de l'article 56 de la loi coordonnée du 14 juillet 1994	X	X	I	VI B	IV-XVIII

[6] Les récupérations et régularisations doivent directement être portées en déduction sur le compte de frais concerné.

		Plan comptable		Poste correspondant de la section 2 ou 3		Etat correspondant de l'annexe
		Union nat.	Mutua-lité	Schéma	Rubri-que	
603	Soins de santé (suite)			Section 3		
6030	Diminution de la base de calcul des offices de tarification	X	X	I	VII	IV
6031	Douzièmes - hôpitaux					
60310	Dépenses fédérales	X	X	I	VIII A	IV
60318	Dépenses à charges des communautés et régions					
603181	Région wallonne	X	X	I	VIII B	IV
603182	Communauté flamande	X	X	I	VIII B	IV
603183	Communauté germanophone	X	X	I	VIII B	IV
603184	Commission communautaire commune	X	X	I	VIII B	IV
603185	Commission communautaire française	X	X	I	VIII B	IV
603186	Commission communautaire flamande	X	X	I	VIII B	IV
603187	Communauté française	X	X	I	VIII B	IV
6033	Soins de santé en faveur de Belges à l'étranger (annexe T 3)	X	X	I	X	IV
6034	Soins de santé en faveur d'étrangers en Belgique (CI 11)	X	X	I	XI	IV
6035	Indemnisation des offices de tarification	X	X	I	XII	IV
6038	Intérêts judiciaires	X	X	I	XIII	IV
6039	Dépenses à charge du SPF Santé publique					
60391	Dépenses mentionnées aux documents N	X	X	I	XIV A	IV
60393	Dépenses mentionnées au document CI 11	X	X	I	XIV C	IV
608	Prestations acceptées non ventilées					
6081	Prestations acceptées indemnités - régime général		X			
6082	Prestations acceptées indemnités - régime travailleurs indépendants		X			
6083	Prestations acceptées soins de santé		X			
609	Transfert de prestations (-)					
6091	Transfert de prestations indemnités - régime général (-)		X			
6092	Transfert de prestations indemnités - régime travailleurs indépendants (-)		X			
6093	Transfert de prestations soins de santé (-)		X			
6095	Transfert de la diminution de la base de calcul des offices de tarification		X			
6096	Transfert des rattrapages hôpitaux (-)		X			
6097	Transfert des indemnisations des offices de tarification (-)		X			
6098	Transfert des douzièmes - hôpitaux		X			
6099	Transfert des dépenses à charge du SPF Santé publique		X			

		Plan comptable		Poste correspondant de la section 2 ou 3		Etat correspondant de l'annexe
		Union nat.	Mutua-lité	Schéma	Rubri-que	
61	**Frais d'administration : Services et biens et charges divers**			Section 3		
610	Location et charges locatives	X	X	II	X	VI
611	Entretien et réparations	X	X	II	X	VI
612	Fournitures à l'organisme mutualiste (variations de stock incluses)	X	X	II	X	VI
613	Assurances	X	X	II	X	VI
614	Frais de représentation, de déplacement et de transport	X	X	II	X	VI
615	Formation, relations publiques, presse, publicité	X	X	II	X	VI
616	Honoraires en faveur de tiers pour contrôle médical	X	X	II	X	VI
617	Honoraires en faveur d'autres tiers et en faveur du personnel intérimaire	X	X	II	X	VI
618	Charges diverses	X	X	II	X	VI
619	Services, biens et charges divers décomptés par le centre administratif	X	X	II	X	VI
62	**Frais d'administration : rémunérations, charges sociales et pensions**					
620	Rémunérations					
6201	Administrateurs ou chefs d'entreprise	X	X	II	XI	VI
6202	Personnel de direction	X	X	II	XI	VI
6203	Médecins	X	X	II	XI	VI
6204	Employés	X	X	II	XI	VI
6205	Ouvriers	X	X	II	XI	VI
6206	Autres membres du personnel	X	X	II	XI	VI
621	Cotisations patronales d'assurance sociale	X	X	II	XI	VI
622	Primes patronales pour assurances extralégales	X	X	II	XI	VI
623	Autres frais de personnel	X	X	II	XI	VI
624	Pensions de retraite et de survie	X	X	II	XI	VI
629	Rémunérations, charges sociales et pensions décomptées par le centre administratif	X	X	II	XI	VI

		Plan comptable		Poste correspondant de la section 2 ou 3		Etat correspondant de l'annexe
		Union nat.	Mutua-lité	Schéma	Rubri-que	
63	**Frais d'administration : Amortissements et réductions de valeur**			Section 3		
630	Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement et sur immobilisations incorporelles et corporelles – dotations					
6300	Amortissements sur frais d'établissement	X	X	II	XII	VI
6301	Amortissements sur immobilisations incorporelles	X	X	II	XII	VI
6302	Amortissements sur immobilisations corporelles	X	X	II	XII	VI
6308	Réductions de valeur sur immobilisations incorporelles	X	X	II	XII	VI
6309	Réductions de valeur sur immobilisations corporelles	X	X	II	XII	VI
631	Réductions de valeur sur créances					
6310	Dotations	X	X	II	XIII	VI
6311	Reprises (-)	X	X	II	XIII	VI
632	Réductions de valeur sur actifs circulants, autres que créances					
6320	Dotations	X	X	II	XIII	VI
6321	Reprises (-)	X	X	II	XIII	VI
633	Paiements indus					
6330	Exercices précédents	X	X	II	XIII	VI
6331	Exercice en cours de clôture	X	X	II	XIII	VI
639	Amortissements et réductions de valeur décomptés par le centre administratif					
6391	Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement et sur immobilisations incorporelles et corporelles	X	X	II	XII	VI
6392	Réductions de valeur sur actifs circulants	X	X	II	XIII	VI
64	**Frais d'administration : Autres charges d'exploitation**					
641	Moins-values sur réalisations courantes d'immobilisations corporelles	X	X	II	XVI	VI
642	Moins-values sur réalisations d'actifs circulants	X	X	II	XVI	VI
643	Frais de contrôles					
6430	Contribution dans les frais de fonctionnement de l'Office de contrôle des mutualités	X	X	II	XVI	VI
6431	Honoraires des réviseurs	X	X	II	XVI	VI
644	Frais d'administration conventions internationales	X	X	II	XVI	VI
645	Amendes financières	X	X	II	XVI	VI
646	Pénalisations financières	X	X	II	XVI	VI
647	Autres prélèvements et sanctions	X	X	II	XVI	VI
648	Autres charges d'exploitation décomptées par le centre administratif	X	X	II	XVI	VI
649	Quote-part dans les frais de fonctionnement communs à charge de l'assurance obligatoire	X	X	II	XIX B	VI

		Plan comptable		Poste correspondant de la section 2 ou 3		Etat correspondant de l'annexe
		Union nat.	Mutua-lité	Schéma	Rubri-que	
65	**Frais d'administration : Charges financières**			Section 3		
650	Charges des dettes	X	X	II	XXII	VI
651	Réductions de valeur sur placements de trésorerie et valeurs disponibles					
6510	Dotations	X	X	II	XXII	VI
6511	Reprises (-)	X	X	II	XXII	VI
652	Moins-values sur réalisation de placements de trésorerie et valeurs disponibles	X	X	II	XXII	VI
654	Différences de change	X	X	II	XXII	VI
655	Ecarts de conversion des devises	X	X	II	XXII	VI
656	Charges financières diverses	X	X	II	XXII	VI
66	**Frais d'administration : Charges non récurrentes**					
663	Moins-values sur réalisation d'immobilisations corporelles	X	X	II	XVIII A	VI
666	Autres charges d'exploitation non récurrentes	X	X	II	XVIII B	VI
669	Charges financières non récurrentes	X	X	II	XXIV	VI
68	**Transfert de recettes**			Section 2		
680	Transfert de recettes : indemnités - régime général	X		I.a	IV	
681	Transfert de recettes : indemnités - régime travailleurs indépendants	X		I.b	IV	
682	Transfert de recettes : soins de santé	X		II	V	
69	**Affectations et prélèvements**			Section 3		
692	Affectation du boni du secteur soins de santé					
6921	Retenue par l'INAMI de 75 % du boni					
69210	Exercice en cours	X		I	XVII	
69218	Exercice précédent	X		I	XXXIV	
6922	Dotation au fonds spécial de réserve des bonis					
69220	Exercice en cours	X		I	XVIII	
69228	Exercice précédent	X		I	XXXV	
693	Adaptation du résultat du secteur soins de santé d'un exercice précédent	X		I	XXXIII	
	Affectation du boni frais d'administration					
69690	Dotation à la réserve frais d'administration	X	X	II		VI
69890	Transfert en faveur du centre administratif	X	X	II		VI

		Plan comptable		Poste correspondant de la section 2 ou 3		Etat correspondant de l'annexe
		Union nat.	Mutua-lité	Schéma	Rubri-que	
C L A S S E VII : PRODUITS						
70	**Ressources A.M.I.**			Section 2		
700	Ressources : indemnités - régime général					
7005	Cotisations complémentaires	X		I.a	I	
7007	Intérêts financiers	X		I.a	II	
7008	Intérêts judiciaires et intérêts résultant d'un arrangement à l'amiable	X	X	I.a	III	V
7009	Remboursement indemnités et autres dépenses (frais d'administration exclus)	X		I.a	VIII	III a
701	Ressources: indemnités - régime travailleurs indépendants					
7017	Intérêts financiers	X		I.b	II	
7018	Intérêts judiciaires et intérêts résultant d'un arrangement à l'amiable	X	X	I.b	III	V
7019	Remboursement indemnités et autres dépenses (frais d'administration exclus)	X		I.b	VIII	III b
702	Ressources: soins de santé					
7021	Pensionnés (F7 + F47)	X	X	II	I A	V
7022	Veuves et veufs (F7 + F47)	X	X	II	I B	V
7024	Assurance continuée (F8)	X	X	II	I C	V
7025	Cotisations complémentaires régime général (F8)	X		II	I D	V
7028	Etudiants (F21)	X	X	II	I E	V
7029	Bénéficiaires inscrits au registre national					
70291	Bénéficiaires inscrits au registre national et qui n'ont pas atteint l'âge légal de la pension (F91)	X	X	II	I F	V
70292	Bénéficiaires inscrits au registre national et qui ont atteint l'âge légal de la pension (F97)	X	X	II	I F	V

		Plan comptable		Poste correspondant de la section 2 ou 3		Etat correspondant de l'annexe
		Union nat.	Mutua-lité	Schéma	Rubri-que	
703/6	Ressources: soins de santé (suite)					
7035	Intérêts financiers fonds spécial de réserve – provenant de bonis	X		II	II A1	V
7036	Résultats financiers fonds spécial de réserve – provenant de cotisations et/ou de moyens propres à l'organisme assureur					
70360	Produits de rentes et différences de réalisation	X		II	II A2	V
70361	Autres produits financiers	X		II	II A2	V
70369	Charges financières	X		II	II A2	V
7037	Intérêts financiers A.M.I.	X		II	II B	
7038	Intérêts judiciaires et intérêts résultant d'un arrangement à l'amiable	X	X	II	III	V
7039	Indemnités administratives	X	X	II	IV	V
7045	Cotisations complémentaires et cotisations provisoires travailleurs indépendants (F48)	X	X	II	I G	V
7061	Membres de communautés religieuses : – 65 ans (F71)	X	X	II	I H	V
7062	Membres de communautés religieuses : + 65 ans (F77)	X	X	II	I H	V
708	Cotisations réclamées et recettes acceptées non ventilées					
7081	Cotisations réclamées non ventilées		X			
7082	Cotisations acceptées non ventilées		X			
7086	Cotisations complémentaires salariés avant affectation au secteur soins de santé ou indemnités	X	X			V
7087	Intérêts financiers avant affectation au secteur soins de santé ou indemnités (R.G./T.I.)					
70870	Intérêts créditeurs	X	X			V
70879	Intérêts débiteurs	X	X			V
709	Transfert de cotisations et recettes (-)					
7091	Transfert de cotisations (-)		X			
7097	Transfert d'intérêts financiers (-)		X			
7098	Transfert d'autres recettes (-)		X			

		Plan comptable		Poste correspondant de la section 2 ou 3		Etat correspondant de l'annexe
		Union nat.	Mutua-lité	Schéma	Rubri-que	
71	**Interventions et subventions de l'Etat**			Section 3		
712	Soins de santé					
7121	Quote-part attribuée dans l'objectif budgétaire	X		I	I	
7122	Ressources octroyées par l'INAMI au-delà de l'objectif budgétaire en raison de facteurs exogènes	X		I	II	
7123	Remboursement conventions internationales (IV 11 et annexe T3)	X		I	III	
7124	Subventions					
71241	Dépenses mentionnées aux documents N	X		I	IV	
71243	Dépenses mentionnées au document IV 11	X		I	IV	
71244	Subventions des communautés et régions					
712441	Région wallonne	X		I	IV B	
712442	Communauté flamande	X		I	IV B	
712443	Communauté germanophone	X		I	IV B	
712444	Commission communautaire commune	X		I	IV B	
712445	Commission communautaire française	X		I	IV B	
712446	Commission communautaire flamande	X		I	IV B	
712447	Communauté française	X		I	IV B	
7125	Interventions de l'INAMI dans les charges					
71251	Indemnisation des offices de tarification	X		I	V	
71253	Intérêts judiciaires	X		I	V	
71254	Dépenses dans le cadre de projets	X		I	V	
72	**Indemnités de gestion pour couverture des frais d'administration**			Section 3		
720	Indemnités de gestion: indemnités - régime général					
7200	Montant forfaitaire – partie fixe	X		II	IX	VI-XIX
7201	Montant dépendant des prestations de gestion – partie variable	X		II	IX	VI-XIX
7202	Quote-part dans les intérêts financiers	X		II	IX	VI-XIX
7203	Quote-part dans les récupérations	X		II	IX	VI-XIX
7204	Quote-part dans les indemnités aux travailleurs frontaliers	X		II	IX	VI-XIX
7205	Quote-part dans les prestations indues non-récupérables (-)	X		II	IX	VI-XIX
721	Indemnités de gestion : indemnités - régime travailleurs indépendants					
7210	Montant forfaitaire – partie fixe	X		II	IX	VI-XIX
7211	Montant dépendant des prestations de gestion – partie variable	X		II	IX	VI-XIX
7212	Quote-part dans les intérêts financiers	X		II	IX	VI-XIX
7213	Quote-part dans les récupérations	X		II	IX	VI-XIX
7214	Quote-part dans les prestations indues non-récupérables (-)	X		II	IX	VI-XIX

		Plan comptable		Poste correspondant de la section 2 ou 3		Etat correspondant de l'annexe
		Union nat.	Mutua-lité	Schéma	Rubri-que	
722	Indemnités de gestion : soins de santé					
7220	Montant forfaitaire -partie fixe	X		II	IX	VI-XIX
7221	Montant dépendant des prestations de gestion – partie variable	X		II	IX	VI-XIX
7222	Quote-part dans les intérêts financiers	X		II	IX	VI-XIX
7223	Quote-part dans les récupérations	X		II	IX	VI-XIX
7224	Conventions internationales personnelles	X		II	IX	VI-XIX
7227	Intérêts fonds spécial de réserve	X		II	IX	VI-XIX
7228	Indemnités administratives	X		II	IX	VI-XIX
7229	Quote-part dans les prestations indues non-récupérables (-)	X		II	IX	VI-XIX
723	Indemnités de gestion : retenue sur la partie variable (-)	X		II	IX	VI-XIX
729	Décompte de l'indemnité de gestion entre union nationale et mutualité					
7291	Indemnités octroyées aux mutualités pour leur participation à la gestion de l'assurance obligatoire (-)	X		II	IX	VI
7299	Indemnité de gestion reçue de l'union nationale		X	II	IX	VI
73	**Autres produits d'exploitation - imputation de frais de fonctionnement**			Section 3		
730	A l'assurance complémentaire	X	X	II	XIX A	VI
732	Aux mutualités ou à l'union nationale	X	X	II	XV A	VI
733	Aux sociétés mutualistes	X	X	II	XV A	VI
734	Aux entités liées et aux entités avec lesquelles il est collaboré	X	X	II	XV A	VI
736	Frais de fonctionnement imputés aux tiers à affecter					
7361	Services et biens et charges divers	X	X			
7362	Rémunérations, charges sociales et pensions	X	X			
7363	Amortissements, réductions de valeur et provisions	X	X			
7364	Autres charges d'expoitation	X	X			
7369	Répartition (-)	X	X			
739	Aux tiers	X	X	II	XV A	VI
74	**Autres produits d'exploitation**			Section 3		
741	Plus-values sur réalisations courantes d'immobilisations corporelles	X	X	II	XV B	VI
742	Plus-values sur réalisations d'actifs circulants	X	X	II	XV B	VI
744	Récupérations frais d'administration conventions internationales	X	X	II	XV B	VI
749	Autres produits d'exploitation	X	X	II	XV B	VI

		Plan comptable		Poste correspondant de la section 2 ou 3		Etat correspondant de l'annexe
		Union nat.	Mutua-lité	Schéma	Rubri-que	
75	**Produits financiers** (autres que ceux figurant aux comptes 70 et 72)			Section 3		
750	Produits des immobilisations financières	X	X	II	XXI	VI
751	Produits des actifs circulants	X	X	II	XXI	VI
752	Plus-values sur réalisations de placements de trésorerie et de valeurs disponibles	X	X	II	XXI	VI
754	Différences de change	X	X	II	XXI	VI
755	Ecarts de conversion des devises	X	X	II	XXI	VI
756 à 759	Produits financiers divers	X	X	II	XXI	VI
76	**Produits non récurrents**			Section 3		
763	Plus-values sur réalisation d'immobilisations corporelles	X	X	II	XVII A	VI
765	Transfert de patrimoine à titre gratuit par des tiers	X	X	II	XVII B	VI
766	Autres produits d'exploitation non récurrents	x	X	II	XVII C	VI
769	Produits financiers non récurrents	X	X	II	XXIII	VI
79	**Affectations et prélèvements**			Section 3		
792	Affectations et prélèvements du mali du secteur soins de santé					
7920	Intervention de l'INAMI : limitation du mali					
79200	Exercice en cours	X		I	XX A	
79208	Exercice précédent	X		I	XXXVI A	
7921	Intervention de l'INAMI : à raison de 75 % du mali limité					
79210	Exercice en cours	X		I	XX B	
79218	Exercice précédent	X		I	XXXVI B	
7922	Prélèvement sur le fonds spécial de réserve bonis					
79220	Exercice en cours	X		I	XXI	
79228	Exercice précédent	X		I	XXXVII	
7923	Prélèvement sur le fonds spécial de réserve cotisations					
79230	Exercice en cours	X		I	XXII	
79238	Exercice précédent	X		I	XXXVIII	
7924	Prélèvement sur le fonds spécial de réserve moyens propres					
79240	Exercice en cours	X		I	XXIII	
79248	Exercice précédent	X		I	XXXIX	
7925	Prélèvement sur d'autres réserves					
79250	Exercice en cours	X		I	XXIV	
79258	Exercice précédent	X		I	XXXX	
7926	Intervention des membres dans l'apurement du mali (via cotisations)					
79260	Exercice en cours	X		I	XXV	
79268	Exercice précédent	X		I	XXXXI	

		Plan comptable		Poste correspondant de la section 2 ou 3		Etat correspondant de l'annexe
		Union nat.	Mutua-lité	Schéma	Rubri-que	
7927	Prise en charge du mali par l'organisme assureur (apport propre)					
79270	Exercice en cours	X		I	XXVI	
79278	Exercice précédent	X		I	XXXXII	
7928	Prise en charge du mali par d'autres OA en raison de mutation collective					
79280	Exercice en cours	X		I	XXVII	
79288	Exercice précédent	X		I	XXXXIII	
793	Adaptation du résultat du secteur soins de santé d'un exercice précédent	X		I	XXXIII	
	Affectations et prélèvements du mali des frais d'administration					
79690	Prélèvement sur la réserve frais d'administration	X	X	II		VI
79790	Prise en charge par le centre administratif	X	X	II		VI

13				**1**	**EUR**		AOF-mut 1
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	U.	D.		AOF.0/1

COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS
MUTUALITÉ - ASSURANCE OBLIGATOIRE FEDERALE

DONNÉES D'IDENTIFICATION

DÉNOMINATION: .....

.....

Forme juridique: .....

Adresse: ..... N°: ..... Bte: .....

Code postal: ..... Commune: .....

Pays: .....

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de Commerce de .....

Adresse Internet[1]: http://www. .....

Numéro d'entreprise

DATE / / de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS EN EUROS[2]

approuvés par l'assemblée générale du / /

et relatifs à l'exercice couvrant la période du / / au / /

Exercice précédent du / / au / /

Les montants relatifs à l'exercice précédent **sont / ne sont pas**[3] identiques à ceux publiés antérieurement.

Documents joints aux présents comptes annuels:

.....
.....
.....

Nombre total de pages déposées: .....

Signature
(nom et qualité)

Signature
(nom et qualité)

---

1 Mention facultative
2 Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.
3 Biffer la mention inutile.

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET RÉVISEURS ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET RÉVISEURS

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms et fonction au sein de la mutualité ou union nationale de mutualités

.....
.....
.....
.....

Numéro d'identification :	- Exercice :	AOF. 1

SECTION 1 : BILAN

I. ACTIF

ACTIF	Annexe	Codes	1 Année N	2 Année N-1
I. **Frais d'établissement**	AOF.20	**20**		
Actifs immobilisés		**21/29**		
II. Immobilisations incorporelles	AOF.20	21		
III. Immobilisations corporelles	AOF.21	22/26		
IV. Immobilisations financières	AOF.22, AOF.23	28		
V. Créances à plus d'un an		29		
A. Créances sur des entités mutualistes		291/4		
B. Autres créances		298		
Actifs circulants		**31/59**		
VI. Stocks		31		
VII. Créances à un an au plus		40/47		
A. Créances afférentes aux prestations A.M.I.		400/4		
1. Membres : prestations indues		400		
2. Tiers-payants :		401		
- prestations indues		4010		
- avances excédentaires à prendre en compte		4011		
3. Tiers responsables		402		
4. Régimes étrangers		403		
5. Subventions et interventions de l'Etat		404		
B. Créances résultant de cotisations A.M.I.		405		
C. Autres créances A.M.I.		406/7		
D. Créances fonds spécial de réserve	AOF.24	409		
E. Créances en matière de frais d'administration		41		
F. Dépenses A.M.I. à traiter		42		
G. Créances sur des autorités fédérales		46		
1. INAMI		460/2		
2. Fedris		465		
H. Créances sur des entités mutualistes		470/4		
1. Créances sur l'assurance complémentaire		470		
2. Union nationale		471		
3. Mutualités		472		
4. Sociétés mutualistes		473		
5. Entités liées et entités avec lesquelles il est collaboré		474		
VIII. Placements de trésorerie (financement par le fonds spécial de réserve ou par la réserve frais d'administration)	AOF.24	51/53		
A. Titres à revenu fixe		51		
B. Comptes à terme auprès d'établissements de crédit		52		
C. Autres placements de trésorerie		53		
IX. Valeurs disponibles	AOF.24	54/59		
X. Comptes de régularisation	AOF.24	490/1		
Total de l'actif		**20/59**		

II. PASSIF

PASSIF	Annexe	Codes	1 Année N	2 Année N-1
Capitaux propres		**13**		
I. Réserves		1390/9		
A. Fonds spécial de réserve	AOF.24	1390/1		
B. Réserve frais d'administration	AOF.25	1399		
Dettes		**17/49**		
VII. Dettes à plus d'un an		17/19		
A. Dettes financières (frais d'administration)	AOF.25	172/4		
1. Dettes de location-financement et assimilées		172		
2. Etablissements de crédit		173		
3. Autres emprunts		174		
B. Dettes diverses en matière de frais d'administration	AOF.26	175/9		
C. Dettes envers des entités mutualistes		191/4		
VIII. Dettes à un an au plus		43/48		
A. Dettes financières (frais d'administration)	AOF.25	43		
B. Dettes assurance maladie-invalidité		44		
1. Prestations soins de santé envers des membres		440		
2. Prestations soins de santé envers des tiers-payants	AOF.27	441/4		
3. Indemnités d'incapacité de travail	AOF.27	445		
4. Cotisations à rembourser		446		
5. Cotisations à traiter		447		
6. Autres dettes	AOF.24	449		
C. Dettes fiscales, salariales et sociales	AOF.27	45		
1. Impôts		451/3		
2. Rémunérations et charges sociales		454/9		
D. Dettes envers des autorités fédérales		46		
1. INAMI		460/2		
2. Fedris		465		
E. Dettes envers des entités mutualistes		47		
1. Dettes envers l'assurance complémentaire		470		
2. Union nationale		471		
3. Mutualités		472		
4. Sociétés mutualistes		473		
5. Entités liées et entités avec lesquelles il est collaboré		474		
F. Dettes diverses (frais d'administration)		48		
1. Fournisseurs		480		
2. Autres dettes diverses		484/9		
IX. Comptes de régularisation	AOF.28	492/3		
Total du passif		**13/49**		

SECTION 2 : DEPENSES ET RECETTES POUR COMPTE DE L'INAMI

I. INDEMNITES

a) Régime général

DEPENSES POUR COMPTE DE L'INAMI		Codes	1 Année N	2 Année N-1
I.	Incapacité primaire	6001		
II.	Indemnités de maternité	6002		
III.	Invalidité	6003		
IV.	Allocations pour frais funéraires	6004		
V.	Indemnités complémentaires frontaliers belges en France	6005		
VI.	Réadaptation professionnelle	6006		
VII.	Intérêts judiciaires	6008		
VIII.	**Indemnités et autres dépenses à rembourser par l'INAMI (Total de I à VII)**	**7009**		

RECETTES POUR COMPTE DE l'INAMI			Codes	1 Année N	2 Année N-1
I.	Cotisations complémentaires (40%)		7005		
II.	Intérêts financiers	(-) (+)	7007		
III.	Intérêts judiciaires et intérêts résultant d'un arrangement à l'amiable		7008		
IV.	**Recettes à transférer à l'INAMI (Total de I à III)**		**680**		

b) Régime travailleurs indépendants

DEPENSES POUR COMPTE DE L'INAMI		Codes	1 Année N	2 Année N-1
I.	Incapacité primaire	6011		
II.	Indemnités de maternité	6012		
III.	Invalidité	6013		
VI.	Réadaptation professionnelle	6014		
VII.	Intérêts judiciaires	6018		
VIII.	**Indemnités et autres dépenses à rembourser par l'INAMI (Total de I à VII)**	**7019**		

RECETTES POUR COMPTE DE l'INAMI			Codes	1 Année N	2 Année N-1
II.	Intérêts financiers	(-) (+)	7017		
III.	Intérêts judiciaires et intérêts résultant d'un arrangement à l'amiable		7018		
IV.	**Recettes à transférer à l'INAMI (Total de II à III)**		**681**		

II. SOINS DE SANTE

RECETTES POUR LE COMPTE DE L'INAMI		Codes	1 Année N	2 Année N-1
I. Cotisations personnelles				
A. Pensionnés		7021		
B. Veuves et veufs		7022		
C. Assurance continuée		7024		
D. Cotisations complémentaires régime general (60%)		7025		
E. Etudiants		7028		
F. Bénéficiaires inscrits au registre national		7029		
G. Cotisations complémentaires et cotisations provisoires des travailleurs indépendants		7045		
H. Membres de communautés religieuses		7061/2		
II. Résultats financiers				
A. Fonds spécial de réserve				
1. Provenant de bonis		7035		
2. Provenant de cotisations et/ou moyens propres à l'organisme assureur	(-) (+)	7036		
B. A.M.I.	(-) (+)	7037		
III. Intérêts judiciaires et intérêts résultant d'un arrangement à l'amiable		7038		
IV. Indemnités administratives		7039		
V. Transfert de recettes à l'INAMI (Total de I à IV)		**682**		

SECTION 3 : COMPTES DE RESULTATS
I. SOINS DE SANTE

PRODUITS DE L'ORGANISME ASSUREUR		Codes	1 Année N	2 Année N-1
I. Quote-part attribuée dans l'objectif budgétaire	(+)	7121		
II. Ressources octroyées par l'INAMI au-delà de l'objectif budgétaire en raison de facteurs exogènes	(+)	7122		
III. Remboursement conventions internationales (rubriques X et XI)	(+)	7123		
IV. Subventions				
A. Subventions du SPF Santé publique (rubrique XIV)	(+)	71241/3		
B. Subventions des communautés et régions (rubriques VI.C et VIII.B)				
1. Région wallonne	(+)	712441		
2. Communauté flamande	(+)	712442		
3. Communauté germanophone	(+)	712443		
4. Commission communautaire commune	(+)	712444		
5. Commission communautaire française	(+)	712445		
6. Commission communautaire flamande	(+)	712446		
7. Communauté française	(+)	712447		
V. Interventions de l'INAMI dans les charges (rubriques VI.B, XII et XIII)	(+)	7125		
Produits de l'organisme assureur (I à V)		**712**		

CHARGES DE L'ORGANISME ASSUREUR				
VI. Soins de santé				
A. Dépenses dans le cadre de la responsabilité financière	(-)	6020		
B. Dépenses dans le cadre de l'article 56 de la loi du 14.7.1994	(-)	6029		
C. Dépenses à charge des communautés et régions				
1. Région wallonne	(-)	60281		
2. Communauté flamande	(-)	60282		
3. Communauté germanophone	(-)	60283		
4. Commission communautaire commune	(-)	60284		
5. Commission communautaire française	(-)	60285		
6. Commission communautaire flamande	(-)	60286		
7. Communauté française	(-)	60287		
VII. Diminution de la base de calcul des offices de tarification	(-) (+)	6030		
VIII. Douzièmes - hôpitaux	(-)	6031		
A. Dépenses fédérales	(-)	60310		
B. Dépenses à charge des communautés et régions				
1. Région wallonne	(-)	603181		
2. Communauté flamande	(-)	603182		
3. Communauté germanophone	(-)	603183		
4. Commission communautaire commune	(-)	603184		
5. Commission communautaire française	(-)	603185		
6. Commission communautaire flamande	(-)	603186		
7. Communauté française	(-)	603187		
X. Soins de santé en faveur de Belges à l'étranger (Annexe T 3)	(-)	6033		
XI. Soins de santé en faveur d'étrangers en Belgique (CI 11)	(-)	6034		
XII. Indemnisation des offices de tarification	(-)	6035		
XIII. Intérêts judiciaires	(-)	6038		

I. SOINS DE SANTE (suite)

CHARGES DE L'ORGANISME ASSUREUR (suite)					
XIV.	Dépenses à charge du SPF Santé publique				
	A. Dépenses mentionnées aux documents N	(-)	60391		
	B. Dépenses mentionnées au document CI 11	(-) (+)	60393		
	Charges de l'organisme assureur (VI à XIV)		**602/603**		

AFFECTATION DU BONI			Codes	1 Année N	2 Année N-1
XVI.	Boni de l'exercice	(+)			
XVII.	Retenue par l'INAMI de 75 % du boni	(-)	69210		
XVIII.	Dotation au fonds spécial de réserve des bonis	(-)	69220		

AFFECTATION DU MALI					
XIX.	Mali de l'exercice	(-)			
XX.	Intervention de l'INAMI :				
	A. limitation du mali	(+)	79200		
	B. à raison de 75 % du mali limité	(+)	79210		
XXI.	Prélèvement sur le fonds spécial de réserve bonis	(+)	79220		
XXII.	Prélèvement sur le fonds spécial de réserve cotisations	(+)	79230		
XXIII.	Prélèvement sur le fonds spécial de réserve moyens propres	(+)	79240		
XXIV.	Prélèvement sur d' autres réserves	(+)	79250		
XXV.	Intervention des membres dans l'apurement du mali (via cotisations)	(+)	79260		
XXVI.	Prise en charge du mali par l'organisme assureur (apport propre)	(+)	79270		
XXVII.	Prise en charge du mali par d'autres OA en raison de mutation collective	(+)	79280		

Les tableaux ci-dessous présentent l'adaptation du résultat d'un exercice précédent suite à l'application de la responsabilité financière définitive pour l'exercice concerné.

ADAPTATION DU RESULTAT D'UN EXERCICE PRECEDENT			Codes	1 Année N	2 Année N-1
XXX.	Exercice dont le résultat est adapté		80000		
XXXI.	Boni (+) / mali (-) provisoire de l'exercice concerné	(-)(+)	80001		
XXXII.	Boni (+) / mali (-) définitif de l'exercice concerné	(-)(+)	80002		
XXXIII.	Adaptation du résultat (rubrique XXXII - rubrique XXXI)	(-)(+)	693/793		

AFFECTATION DU RESULTAT ADAPTE					
XXXIV.	Retenue par l'INAMI de 75 % du boni	(-)(+)	69218		
XXXV.	Dotation au fonds spécial de réserve des bonis	(-)(+)	69228		
XXXVI.	Intervention de l'INAMI :				
	A. limitation du mali	(-)(+)	79208		
	B. à raison de 75 % du mali limité	(-)(+)	79218		
XXXVII.	Prélèvement sur le fonds spécial de réserve bonis	(-)(+)	79228		
XXXVIII.	Prélèvement sur le fonds spécial de réserve cotisations	(-)(+)	79238		
XXXIX.	Prélèvement sur le fonds spécial de réserve moyens propres	(-)(+)	79248		
XXXX.	Prélèvement sur d' autres réserves	(-)(+)	79258		
XXXXI.	Intervention des membres dans l'apurement du mali (via cotisations)	(-)(+)	79268		
XXXXII.	Prise en charge du mali par l'organisme assureur (apport propre)	(-)(+)	79278		
XXXXIII.	Prise en charge du mali par d'autres OA en raison de mutation collective	(-)(+)	79288		

II. FRAIS D'ADMINISTRATION

RESULTATS DE FONCTIONNEMENT			Codes	1 Année N	2 Année N-1
IX.	Indemnité pour frais d'administration de l'assurance obligatoire	(+)	72		
X.	Services et biens et charges divers	(-)	61		
XI.	Rémunérations, charges sociales et pensions	(-)	62		
XII.	Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement et sur immobilisations incorporelles et corporelles	(-)	630, 6391		
XIII.	Réductions de valeur sur actifs circulants	(-)	631/3, 6392		
XV.	Autres produits d'exploitation				
	A. Imputation de frais de fonctionnement à des tiers	(+)	732/9		
	B. Autres produits d'exploitation	(+)	74		
XVI.	Autres charges d'exploitation	(-)	641/8		
XVII.	Produits d'exploitation non récurrents				
	A. Plus-values sur réalisation d'immobilisations corporelles	(+)	763		
	B. Transfert de patrimoine à titre gratuit par des tiers	(+)	765		
	C. Autres produits d'exploitation non récurrents	(+)	766		
XVIII.	Charges d'exploitation non récurrentes				
	A. Moins-values sur réalisation d'immobilisations corporelles	(-)	663		
	B. Autres charges d'exploitation non récurrentes	(-)	666		
XIX.	Quote-part dans les frais de fonctionnement communs				
	A. en faveur de l'assurance obligatoire	(+)	730		
	B. à charge de l'assurance obligatoire	(-)	649		
	Résultats de fonctionnement (IX à XIX)		**72/666**		

RESULTATS FINANCIERS					
XXI.	Produits financiers	(+)	75		
XXII.	Charges financières	(-)	65		
XXIII.	Produits financiers non récurrents	(+)	769		
XXIV.	Charges financières non récurrentes	(-)	669		
	Résultats financiers (XXI à XXIV)		**75/669**		

XXV. RESULTAT DE L'EXERCICE				
	Résultats de fonctionnement (IX à XIX)			
	Résultats financiers (XXI à XXIV)			
XXV.	**Boni (+), Mali (-) de l'exercice**			

En ce qui concerne l'affectation du résultat de l'exercice pour laquelle la situation diffère d'une entité à l'autre, il y a lieu de se réf à l'information détaillée dans l'état "VI. Compte de résultats des frais d'administration par entité".

SECTION 4 : ANNEXE

I. ACTIF PAR ENTITE

ACTIF	Codes	1 Union nationale	2 Mutualité	3 Mutualité			Total
I. **Frais d'établissement**	**920**						
Actifs immobilisés	**921/929**						
II. Immobilisations incorporelles	921						
III. Immobilisations corporelles	922/926						
IV. Immobilisations financières	928						
V. Créances à plus d'un an	929						
A. Créances sur des entités mutualistes	9291/4						
B. Autres créances	9298						
Actifs circulants	**931/959**						
VI. Stocks	931						
VII. Créances à un an au plus	940/947						
A. Créances afférentes aux prestations A.M.I.	9400/4						
1. Membres : prestations indues	9400						
2. Tiers-payants :	9401						
- prestations indues	94010						
- avances excédentaires à prendre en compte	94011						
3. Tiers responsables	9402						
4. Régimes étrangers	9403						
5. Subventions et interventions de l'Etat	9404						
B. Créances résultant de cotisations A.M.I.	9405						
C. Autres créances A.M.I.	9406/7						
D. Créances fonds spécial de réserve	9409						
E. Créances en matière de frais d'administration	941						
F. Dépenses A.M.I. à traiter (-) (+)	942						
G. Créances sur des autorités fédérales	946						
1. INAMI	9460/2						
2. Fedris	9465						

I. ACTIF PAR ENTITE (suite)

ACTIF	Codes	1 Union Nationale	2 Mutualité	3 Mutualité			Total
H. Créances sur des entités mutualistes	9470/4						
1. Créances sur l'assurance complémentaire	9470						
2. Union nationale	9471						
3. Mutualités	9472						
4. Sociétés mutualistes	9473						
5. Entités liées et entités avec lesquelles il est collaboré	9474						
VIII. Placements de trésorerie (financement par le fonds spécial de réserve ou par la réserve frais d'administration)	951/953						
A. Titres à revenu fixe	951						
B. Comptes à terme auprès d'établissements de crédit	952						
C. Autres placements de trésorerie	953						
IX. Valeurs disponibles	954/959						
X. Comptes de régularisation	9490/1						
Total de l'actif	**920/959**						

II. PASSIF PAR ENTITE

PASSIF	Codes	1 Union Nationale	2 Mutualité	3 Mutualité			Total
Capitaux propres	**913**						
I. Réserves	91390/9						
A. Fonds spécial de réserve	91390/1						
B. Réserve frais d'administration	91399						
Dettes	**917/949**						
VII. Dettes à plus d'un an	917/919						
A. Dettes financières (frais d'administration)	9172/4						
1. Dettes de location-financement et assimilées	9172						
2. Etablissements de crédit	9173						
3. Autres emprunts	9174						
B. Dettes diverses en matière de frais d'administration	9175/9						
C. Dettes envers des entités mutualistes	9191/4						
VIII. Dettes à un an au plus	943/948						
A. Dettes financières (frais d'administration)	943						
B. Dettes assurance maladie-invalidité	944						
1. Prestations soins de santé envers des membres	9440						
2. Prestations soins de santé envers des tiers-payants	9441/4						
3. Indemnités d'incapacité de travail	9445						
4. Cotisations à rembourser	9446						
5. Cotisations à traiter	9447						
6. Autres dettes	9449						

II. PASSIF PAR ENTITE (suite)

PASSIF	Codes	1 Union nationale	2 Mutualité	3 Mutualité			Total
C. Dettes fiscales, salariales et sociales	945						
1. Impôts	9451/3						
2. Rémunérations et charges sociales	9454/9						
D. Dettes envers des autorités fédérales	946						
1. INAMI	9460/2						
2. Fedris	9465						
E. Dettes envers des entités mutualistes	947						
1. Dettes envers l'assurance complémentaire	9470						
2. Union nationale	9471						
3. Mutualités	9472						
4. Sociétés mutualistes	9473						
5. Entités liées et entités avec lesquelles il est collaboré	9474						
F. Dettes diverses (frais d'administration)	948						
1. Fournisseurs	9480						
2. Autres dettes diverses	9484/9						
IX. Comptes de régularisation	9492/3						
Total du passif	**913/949**						

III. INDEMNITES : DEPENSES POUR COMPTE DE L'INAMI PAR ENTITE

a) Régime général		Codes	1 Union nationale	2 Mutualité	3 Mutualité			Total
I. Incapacité primaire	(-) (+)	96001						
II. Indemnités de maternité								
A. Durant l'incapacité primaire	(-) (+)	960021						
B. Durant l'invalidité	(-) (+)	960022						
C. Pauses d'allaitement	(-) (+)	960023						
III. Invalidité	(-) (+)	96003						
IV. Allocations pour frais funéraires	(-) (+)	96004						
V. Indemnités complémentaires frontaliers belges en France	(-) (+)	96005						
VI. Réadaptation professionnelle	(-) (+)	96006						
VII. Intérêts judiciaires	(+)	96008						
Total		**97009**						
b) Régime travailleurs indépendants								
I. Incapacité primaire	(-) (+)	96011						
II. Indemnités de maternité								
A. Durant l'incapacité primaire	(-) (+)	960121						
B. Durant l'invalidité	(-) (+)	960122						
III. Invalidité	(-) (+)	96013						
VI. Réadaptation professionnelle	(-) (+)	96014						
VII. Intérêts judiciaires	(+)	96018						
Total		**97019**						

IV. SOINS DE SANTE : CHARGES PAR ENTITE

		Codes	1 Union nationale	2 Mutualité	3 Mutualité			Total
VI.	Soins de santé							
	A. Dépenses dans le cadre de la responsabilité financière (-) (+)	96020						
	B. Dépenses dans le cadre de l'article 56 de la loi du 14.7.1994 (-) (+)	96029						
	C. Dépenses à charges des communautés et régions							
	1. Région wallonne (-) (+)	960281						
	2. Communauté flamande (-) (+)	960282						
	3. Communauté germanophone (-) (+)	960283						
	4. Commission communautaire commune (-) (+)	960284						
	5. Commission communautaire française (-) (+)	960285						
	6. Commission communautaire flamande (-) (+)	960286						
	7. Communauté française (-) (+)	960287						
	8. A ventiler par communauté et région (-) (+)	960288						
VII.	Diminution de la base de calcul des offices de tarification (-) (+)	96030						
VIII.	Douzièmes - hôpitaux							
	A. Dépenses fédérales (-) (+)	960310						
	B. Dépenses à charges des communautés et régions							
	1. Région wallonne (-) (+)	9603181						
	2. Communauté flamande (-) (+)	9603182						
	3. Communauté germanophone (-) (+)	9603183						
	4. Commission communautaire commune (-) (+)	9603184						
	5. Commission communautaire française (-) (+)	9603185						
	6. Commission communautaire flamande (-) (+)	9603186						
	7. Communauté française (-) (+)	9603187						
X.	Soins de santé en faveur de Belges à l'étranger (Annexe T 3) (-)	96033						
XI.	Soins de santé en faveur d'étrangers en Belgique (CI 11) (-) (+)	96034						
XII.	Indemnisation des offices de tarification (-)	96035						
XIII.	Intérêts judiciaires (-)	96038						
XIV.	Dépenses à charge du SPF Santé publique							
	A. Dépenses mentionnées aux documents N (-) (+)	960391						
	B. Dépenses mentionnées au document CI 11 (-) (+)	960393						
	Total	**9602/3**						

V. RECETTES POUR COMPTE DE L'INAMI PAR ENTITE

		Codes	1 Union nationale	2 Mutualité	3 Mutualité			Total
I. Cotisations personnelles		**80501**						
A. Pensionnés	(-) (+)	97021						
B. Veuves et veufs	(-) (+)	97022						
C. Assurance continuée	(-) (+)	97024						
E. Etudiants	(-) (+)	97028						
F. Bénéficiaires inscrits au registre national	(-) (+)	97029						
G. Cotisations complémentaires et cotisations provisoires des travailleurs indépendants	(-) (+)	97045						
H. Membres de communautés religieuses	(-) (+)	97061/2						
I. Cotisations complémentaires salariés avant affectation au secteur soins de santé ou indemnités	(-) (+)	7086						
II. Résultats financiers		**80502**						
A. Fonds spécial de réserve								
1. Provenant de bonis	(+)	97035						
2. Provenant de cotisations et/ou moyens propres à l'organisme assureur	(-) (+)	97036						
B. Intérêts financiers avant affectation au secteur soins de santé ou indemnités (R.G./T.I.)	(-) (+)	7087						
III. Intérêts judiciaires		**80503**						
A. Intérêts judiciaires et intérêts résultant d'un arrangement à l'amiable								
1. Indemnités régime général	(+)	97008						
2. Indemnités régime travailleurs indépendants	(+)	97018						
3. Soins de santé	(+)	97038						
IV. Indemnités administratives		**80504**						
A. Indemnités administratives	(+)	97039						

Numéro d'identification : - Exercice :

AOF. 15/1

VI. COMPTE DE RESULTATS DES FRAIS D'ADMINISTRATION PAR ENTITE

RESULTATS DE FONCTIONNEMENT		Codes	1 Union nationale	2 Mutualité	3 Mutualité			Total
IX. Indemnité pour frais d'administration de l'assurance obligatoire								
A. Indemnité de gestion	(+)	9720/3						
B. Décompte de l'indemnité de gestion entre union nationale et mutualités								
1. Indemnités octroyées aux mutualités pour participation à la gestion de l'assurance obligatoire	(-)	97291						
2. Indemnité de gestion reçue de l'union nationale	(+)	97299						
X. Services et biens et charges divers								
A. Location et charges locatives	(-)	9610						
B. Entretien et réparations	(-)	9611						
C. Fournitures à l'organisme mutualiste (variations de stocks incl.)	(-)	9612						
D. Assurances	(-)	9613						
E. Frais de représentation, de déplacement et de transport	(-)	9614						
F. Formation, relations publiques, presse, publicité	(-)	9615						
G. Honoraires en faveur de tiers pour contrôle médical	(-)	9616						
H. Honoraires en faveur d'autres tiers et du personnel intérimaire	(-)	9617						
I. Charges diverses	(-)	9618						
J. Services, biens et charges divers décomptés par le centre administratif	(-)	9619						
XI. Rémunérations, charges sociales et pensions								
A. Rémunérations								
1. Administrateurs ou chefs d'entreprise	(-)	96201						
2. Personnel de direction	(-)	96202						
3. Médecins	(-)	96203						
4. Employés	(-)	96204						
5. Ouvriers	(-)	96205						
6. Autres membres du personnel	(-)	96206						
B. Cotisations patronales d'assurance sociale	(-)	9621						
C. Primes patronales pour assurances extra-légales	(-)	9622						
D. Autres frais de personnel	(-)	9623						
E. Pensions de retraite et de survie	(-)	9624						
F. Rémunérations, charges sociales et pensions décomptées par le centre administratif	(-)	9629						

RESULTATS DE FONCTIONNEMENT (suite)		Codes	1 Union nationale	2 Mutualité	3 Mutualité			Total
XII. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement et sur immobilisations incorporelles et corporelles								
1. Amortissements sur frais d'établissement	(-)	96300						
2. Amortissements sur immobilisations incorporelles	(-)	96301						
3. Amortissements sur immobilisations corporelles	(-)	96302						
4. Réductions de valeur sur immobilisations incorporelles	(-)	96308						
5. Réductions de valeur sur immobilisations corporelles	(-)	96309						
6. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement et sur immobilisations incorporelles et corporelles décomptées par le centre administratif	(-)	96391						
XIII. Réductions de valeur sur actifs circulants								
A. Réductions de valeur sur créances								
1. Dotations	(-)	96310						
2. Reprises	(+)	96311						
B. Réductions de valeur sur actifs circulants, autres que créances								
1. Dotations	(-)	96320						
2. Reprises	(+)	96321						
C. Paiements indus								
1. Exercices précédents	(-)	96330						
2. Exercice en cours de clôture	(-)	96331						
D. Réductions de valeur sur actifs circulants décomptées par le centre administratif	(-)	96392						

RESULTATS DE FONCTIONNEMENT (suite)		Codes	1 Union nationale	2 Mutualité	3 Mutualité			Total
XV. Autres produits d'exploitation								
A. Imputation de frais de fonctionnement à des tiers								
1. Aux mutualités ou à l'union nationale	(+)	9732						
2. Aux sociétés mutualistes	(+)	9733						
3. Aux entités liées et aux entités avec lesquelles il est collaboré	(+)	9734						
4. Aux tiers	(+)	9739						
B. Autres produits d'exploitation								
1. Plus-values sur réalisations courantes d'immobilisations corporelles	(+)	9741						
2. Plus-values sur réalisations d'actifs circulants	(+)	9742						
3. Récupérations frais d'administration conventions internationales	(+)	9744						
4. Autres produits d'exploitation	(+)	9749						
XVI. Autres charges d'exploitation								
A. Moins-values sur réalisations courantes d'immobilisations corporelles	(-)	9641						
B. Moins-values sur réalisations d'actifs circulants	(-)	9642						
C. Frais de contrôles								
1. Contribution dans frais de fonctionnement de l'Office de contrôle	(-)	96430						
2. Honoraires des reviseurs	(-)	96431						
D. Frais d'administration conventions internationales	(-)	9644						
E. Amendes financières	(-)	9645						
F. Pénalisations financières	(-)	9646						
G. Autres prélèvements et sanctions	(-)	9647						
H. Autres charges d'exploitation décomptées par le centre administratif	(-)	9648						
XVII. Produits d'exploitation non récurrents								
A. Plus-values sur réalisation d'immobiliations corporelles	(+)	9763						
B. Transfert de patrimoine à titre gratuit par des tiers	(+)	9765						
C. Autres produits d'exploitation non récurrents	(+)	9766						
XVIII. Charges d'exploitation non récurrentes								
A. Moins-values sur réalisation d'immobilisations corporelles	(-)	9663						
B. Autres charges d'exploitation non récurrentes	(-)	9666						

RESULTATS DE FONCTIONNEMENT (suite)		Codes	1 Union nationale	2 Mutualité	3 Mutualité			Total
XIX. Quote-part dans les frais de fonctionnement communs								
A. en faveur de l'assurance obligatoire	(+)	9730						
B. à charge de l'assurance obligatoire	(-)	9649						
Résultats de fonctionnement (IX à XIX)		**972/9666**						
RESULTATS FINANCIERS								
XXI. Produits financiers								
A. Produits des immobilisations financières	(+)	9750						
B. Produits des actifs circulants	(+)	9751						
C. Plus-values sur réalisation de placements de trésorerie et de valeurs disponibles	(+)	9752						
D. Différences de change	(+)	9754						
E. Ecarts de conversion des devises	(+)	9755						
F. Produits financiers divers	(+)	9756/9						
XXII. Charges financières								
A. Charges des dettes	(-)	9650						
B. Réductions de valeur sur placements de trésorerie et de valeurs disponibles								
1. Dotations	(-)	96510						
2. Reprises	(+)	96511						
C. Moins-values sur réalisation de placements de trésorerie et de valeurs disponibles	(-)	9652						
D. Différences de change	(-)	9654						
E. Ecarts de conversion des devises	(-)	9655						
F. Charges financières diverses	(-)	9656						
XXIII. Produits financiers non récurrents	(+)	9769						
XXIV. Charges financières non récurrentes	(-)	9669						
Résultats financiers (XXI à XXIV)		**975/9669**						

XXV. RESULTAT DE L'EXERCICE		Codes	1 Union nationale	2 Mutualité	3 Mutualité			Total
Résultats de fonctionnement (IX à XIX)								
Résultats financiers (XXI à XXIV)								
XXV. Boni (+), Mali (-) de l'exercice								
XXVI. AFFECTATION DU MALI								
A. Mali de l'exercice	(-)							
B. Prise en charge par le centre administratif	(+)	979790						
C. Prélèvement sur la réserve des frais d'administration	(+)	979690						
XXVI. AFFECTATION DU BONI								
D. Boni de l'exercice	(+)							
E. Transfert en faveur du centre administratif	(-)	969890						
F. Dotation à la réserve des frais d'administration	(-)	969690						

VII. ETAT DES FRAIS D'ETABLISSEMENT (rubrique 20 de l'actif)

Les frais d'établissement doivent être financés par la réserve frais d'administration (rubrique 1399 du passif) ou par des moyens mis à disposition par des tiers (compte194 ou rubriques 17, 43 ou 48 du passif). Pour l'évaluation de ces frais d'établissement, il est fait référence aux règles reprises dans l'annexe des comptes annuels de l'assurance complémentaire.

	Codes	1 Montants
Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent.....	80700	.....
Mutations de l'exercice..... (-) (+)	80701	.....
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	**80702**	.....

VIII. ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (rubrique 21 de l'actif)

Les immobilisations incorporelles doivent être financées par la réserve frais d'administration (rubrique 1399 du passif) ou par des moyens mis à disposition par des tiers (compte194 ou rubriques 17, 43 ou 48 du passif). Pour l'évaluation de ces immobilisations incorporelles, il est fait référence aux règles reprises dans l'annexe des comptes annuels de l'assurance complémentaire.

		Codes	1 Montants
a)	**VALEUR D'ACQUISITION**		
	Au terme de l'exercice précédent.....	80800	.....
	Mutations de l'exercice..... (-) (+)	80801	.....
	Au terme de l'exercice.....	80802	.....
b)	**AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR**		
	Au terme de l'exercice précédent.....	80803	.....
	Mutations de l'exercice..... (-) (+)	80804	.....
	Au terme de l'exercice.....	80805	.....
c)	**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a) - (b)**	**80806**	.....

IX. ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (rubriques 22 à 26 de l'actif)

Les immobilisations corporelles doivent être financés par la réserve frais d'administration (rubrique 1399 du passif) ou par des moyens mis à disposition par des tiers (compte194 ou rubriques 17, 43 ou 48 du passif). Pour l'évaluation de ces immobilisations corporelles, il est fait référence aux règles reprises dans l'annexe des comptes annuels de l'assurance complémentaire.

	Codes	1 Terrains et constructions (rubr. 22)	2 Installations, machines et équipements (rubr. 23)	3 Mobilier, matériel et matériel roulant (rubr. 24)	4 Location - financement et droits similaires (rubr. 25)	5 Autres immobilisations corporelles, immobilisations corp. en cours et acomptes versés (rubr. 26)
a) VALEUR D'ACQUISITION						
Au terme de l'exercice précédent.....	80900	.....	.....	.....	.....	.....
Mutations de l'exercice..... (-) (+)	80901	.....	.....	.....	.....	.....
Au terme de l'exercice.....	80902	.....	.....	.....	.....	.....
b) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR						
Au terme de l'exercice précédent.....	80903	.....	.....	.....	.....	.....
Mutations de l'exercice..... (-) (+)	80904	.....	.....	.....	.....	.....
Au terme de l'exercice.....	80905	.....	.....	.....	.....	.....
c) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a) - (b)	**80906**	.....	.....	.....	.....	.....

X. ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (rubrique 28 de l'actif)

Les immobilisations financières doivent être financées par la réserve frais d'administration (rubrique 1399 du passif) ou par des moyens mis à disposition par des tiers (compte194 ou rubriques 17, 43 ou 48 du passif). Pour l'évaluation de ces immobilisations financières, il est fait référence aux règles reprises dans l'annexe des comptes annuels de l'assurance complémentaire.

A. Participations

	Codes	1 tités liées et entités avec lesquelles il est collaboré (rubr. 280)
a) VALEUR D'ACQUISITION		
Au terme de l'exercice précédent.....	81000	.....
Mutations de l'exercice..... (-) (+)	81001	.....
Au terme de l'exercice.....	81002	.....
b) REDUCTIONS DE VALEUR		
Au terme de l'exercice précédent.....	81003	.....
Mutations de l'exercice..... (-) (+)	81004	.....
Au terme de l'exercice.....	81005	.....
c) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a) - (b)	**81006**	.....

B. Créances

	Codes	1 tités liées et entités avec lesquelles il est collaboré (rubr. 281)	2 Autres (compte 285)
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE PRECEDENT	81010	.....	.....
Mutations de l'exercice..... (-) (+)	81011	.....	.....
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	**81012**	.....	.....

XI. IMMOBILISATIONS FINANCIERES : PARTICIPATIONS DETENUES DANS DES ENTITES LIEES ET DANS DES ENTITES AVEC LESQUELLES IL EST COLLABORE, CREANCES SUR CES ENTITES ET AUTRES CREANCES

(rubrique 28 de l'actif)

Sont mentionnés ci-après les renseignements suivants :

- *les entités liées et les entités avec lesquelles il est collaboré dans lesquelles l'entité mutualiste détient une participation (rubrique 280) ;*
- *les entités liées et les entités avec lesquelles il est collaboré sur lesquelles l'entité mutualiste détient une créance (rubrique 281) ;*
- *les sociétes ou autres organismes dans lesquels l'entité mutualiste détient des créances qui constituent des immobilisations financières (compte 285).*

	Codes	Dénomination et adresse complète du siège	1 Montants des participations (rubr. 280)	2 Montants des créances (rubr. 281)	3 Montants des autres créances (compte 285)
Détail par entité:					
	8110000	……..	……..	……..	……..
	8110001	……..	……..	……..	……..
	8110002	……..	……..	……..	……..
TOTAL	**81100**		……	……	……

XII. COMPTES DE REGULARISATION (rubrique 490/1 de l'actif)

	Codes	Détail	1 Montants
Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important :			
	8120000	……	.....
	8120001	……	.....
	8120002	……	.....
	8120003	……	.....
	8120004	……	.....
	8120005	……	.....
TOTAL	**81200**		.....

XIII. ETAT DE L'ACTIF DU FONDS SPECIAL DE RESERVE (rubriques 409, 51/53 et 54/59 de l'actif)

	Codes	1 Année N	2 Année N-1
A. Créances résultant de cotisations	4090	.....	.....
B. Créances sur l'assurance complémentaire	4091	.....	.....
C. Créances sur les sociétés mutualistes	4092	.....	.....
D. Créances sur des entités liées et sur des entités avec lesquelles il est collaboré	4093	.....	.....
E. Créances sur d'autres OA en raison de mutation collective	4094	.....	.....
F. Titres à revenu fixe	519	.....	.....
G. Dépôts à terme	529	.....	.....
H. Autres placements de trésorerie	539	.....	.....
I. Etablissements de crédit	559	.....	.....
J. Office des chèques postaux	569	.....	.....
K. Créance sur l'assurance obligatoire (boni cumulé S.S.)	81300	.....	.....
L. A acquitter financièrement par l'assurance obligatoire	81301	.....	.....
TOTAL	**81302**	.....	.....

XIV. ETAT DU PASSIF DU FONDS SPECIAL DE RESERVE (rubriques 1390/1 et 449 du passif)

		Codes	1 Année N	2 Année N-1
Fonds spécial de réserve				
A. Boni		1390	.....	.....
B. Cotisations		13910	.....	.....
C. Moyens propres à l'O.A.		13911	.....	.....
D. Résultats financiers	(-) (+)	13919	.....	.....
Dettes aux autres OA en raison de mutation collective		4499	.....	.....
A acquitter financièrement avec l'assurance obligatoire		81400	.....	.....
TOTAL		**81401**	.....	.....

XV. ETAT DES RUBRIQUES DU PASSIF EN VUE DE FINANCER LES ACTIFS IMMOBILISES

Ci-dessous figurent les sources de financement pour l'actif qui ont été reprises dans les rubriques I. Frais d'établissement, II. Immobilisations incorporelles, III. Immobilisations corporelles, IV. Immobilisations financières et VI. Stocks.

	Codes	1 Montants
A. Réserve frais d'administration	81500	.....…
B. Dettes à plus d'un an	81501	.....…
C. Dettes à un an au plus	81502	.....…
TOTAL	**81503**	.....

XVI. ETAT DES DETTES (rubriques 17/19 et 43/48 du passif)

A. Ventilation des dettes à l'origine à plus d'un an en fonction de leur durée résiduelle

Dettes financières (frais d'administration) (rubrique 172/4 et compte 438 du passif)

	Codes	1 Echéant dans l'année (compte 438)	2 Ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir (rubrique 172/4)	3 Ayant plus de 5 ans à courir (rubrique 172/4)
1. Dettes de location-financement et assimilées	81600	.....	.....	.....
2. Etablissements de crédit	81601	.....	.....	.....
3. Autres emprunts	81602	.....	.....	.....
TOTAL	**81603**	.....	.....	.....

XVI. ETAT DES DETTES (rubriques 17/19 et 43/48 du passif) (suite)

B. Dettes diverses en matière de frais d'administration (rubrique 175/9 du passif)

	Codes	Détail	1 Montants des dettes
Ventilation de la rubrique 175/9 du passif si celle-ci réprésente un montant important :			
	8161000	.....	.....
	8161001	.....	.....
	8161002	.....	.....
	8161003	.....	.....
	8161004	.....	.....
TOTAL	**81610**	.....	.....

XVI. ETAT DES DETTES (rubriques 17/19 et 43/48 du passif) (suite)

C. Dettes résultant de prestations envers des tiers-payants (rubriques 441/4 du passif)	Codes	1 Union nationale	2 Mutualité	3 Mutualité			Total
1. Etablissements de soins	441						
2. Médecins et dentistes	442						
3. Pharmaciens	443						
4. Autres tiers-payants	444						
Total	**81620**						
D. Indemnités à payer pour incapacité de travail (rubrique 445 du passif)							
1. Incapacité primaire	4450						
2. Invalidité	4451						
3. Assurance maternité	4452						
4. Allocations pour frais funéraires	4453						
5. Retenues à payer à l'Office national des pensions	4454						
6. Indemnités frontaliers	4455						
7. Précompte professionnel à payer sur les indemnités	4456						
8. Frais relatifs à la réadaptation professionnelle	4457						
Total	**81630**						
E. Dettes fiscales, salariales et sociales (rubrique 45 du passif)							
Impôts (rubrique 451/3 du passif)							
1. TVA à payer	451						
2. Impôts et taxes à payer	452						
3. Précomptes retenus	453						
Rémunérations et charges sociales (rubrique 454/9 du passif)							
3. Office National de la Sécurité Sociale	454						
4. Rémunérations	455						
5. Autres dettes sociales	459						

XVII. COMPTES DE REGULARISATION (rubrique 492/3 du passif)

	Codes	Détail	1 Montants
Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important :			
	8170000	……	.....
	8170001	……	.....
	8170002	……	.....
	8170003	……	.....
	8170004	……	.....
TOTAL	**81700**		.....

XVIII. ETAT DES DEPENSES SOINS DE SANTE EN FONCTION DE L'ANNEE DES PRESTATIONS

		Codes	1 Année N
1. Dépenses comptabilisées année N (cf. AOF.5, rubrique VI)	(+)	81800	.....
2. Comptabilisé dans l'année N avec date de prestation précédant l'année N, à savoir :			
- année N-1	(-)	81801	.....
- année N-2	(-)	81802	.....
- autres (1)	(-)(+)	81803	.....
3. Date de prestation dans l'année N et comptabilisé dans un exercice ultérieur, à savoir :			
- année N+1 (2)	(+)	81804	.....
- année N+2 (2)	(+)	81805	.....
Total des dépenses dans l'année N		**81806**	.....

(1) Il s'agit des dépenses occasionnées avant l'année N-2.
(2) Pour autant qu'elles soient connues au moment de la clôture des comptes de l'année N.

XIX. ETAT DES INDEMNITES DE GESTION POUR COUVERTURE DES FRAIS D'ADMINISTRATION (rubrique 72)

		Codes	1 Montants
A. Indemnité de gestion : indemnités régime général		**81901**	.....
1. Montant forfaitaire - partie fixe	(+)	7200	.....
2. Montant dépendant des prestations de gestion - partie variable	(+)	7201	.....
3. Quote-part dans les intérêts financiers	(-) (+)	7202	.....
4. Quote-part dans les récupérations	(+)	7203	.....
5. Quote-part dans les indemnités aux travailleurs frontaliers	(+)	7204	.....
6. Quote-part dans les prestations indues non-récupérables	(-)	7205	.....
B. Indemnité de gestion : indemnités régime travailleurs indépendants		**81902**	.....
1. Montant forfaitaire - partie fixe	(+)	7210	.....
2. Montant dépendant des prestations de gestion - partie variable	(+)	7211	.....
3. Quote-part dans les intérêts financiers	(-) (+)	7212	.....
4. Quote-part dans les récupérations	(+)	7213	.....
5. Quote-part dans les prestations indues non-récupérables	(-)	7214	.....
C. Indemnité de gestion : soins de santé		**81903**	.....
1. Montant forfaitaire - partie fixe	(+)	7220	.....
2. Montant dépendant des prestations de gestion - partie variable	(+)	7221	.....
3. Quote-part dans les intérêts financiers	(-) (+)	7222	.....
4. Quote-part dans les récupérations	(+)	7223	.....
5. Conventions internationales	(+)	7224	.....
6. Intérêts fonds spécial de réserve	(+)	7227	.....
7. Indemnités administratives	(+)	7228	.....
8. Quote-part dans les prestations indues non-récupérables	(-)	7229	.....
D. Indemnité de gestion : retenue sur la partie variable	(-)	**723**	.....
TOTAL		**81900**	.....

XX. RESUME DES REGLES D'EVALUATION

A. Principes généraux

1. En cas de modification, par rapport à l'exercice précédent, des règles d'évaluation dans leur énoncé ou leur application, il y a lieu de préciser ci-après la nature de la modification :

Code 82000 .....

2. Dans l'éventualité où le compte de résultats des frais d'administration relatifs à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités a été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un autre exercice, la nature de ces produits ou charges est détaillée ci-après :

Code 82001 .....

3. Le cas échéant (par exemple en cas de fusion), il y a lieu de mentionner ci-dessous les raisons pour lesquelles les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent :

Code 82002 .....

4. Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'organisme assureur :

Code 82003 .....

XX. RESUME DES REGLES D'EVALUATION (suite)

B. Règles particulières

Pour les règles d'évaluation et d'imputation relatives aux frais d'administration, il est fait référence aux règles reprises dans l'annexe des comptes annuels de l'assurance complémentaire. Ci-dessous figure un résumé des autres règles d'évaluation et d'imputation :

Code 82004 .....

.....

.....

.....

.....

.....

SECTION 5: INFORMATION COMPLEMENTAIRE POUR L'OCM

I. ETAT DES CREANCES A PLUS D'UN AN (rubrique 29 de l'actif)

Sont mentionnées ci-après les créances à plus d'un an sur les entités mutualistes ainsi que les autres créances à plus d'un an. Les créances doivent être détaillées par entité mutualiste.

A. Créances à plus d'un an sur les entités mutualistes (rubrique 291/4 de l'actif)

	Codes	Dénomination de l'entité mutualiste	1 Montants des créances
1) Union nationale			
	0010000	.....	.....
	0010001	.....	.....
	0010002	.....	.....
2) Mutualités			
	0010020	.....	.....
	0010021	.....	.....
	0010022	.....	.....
3) Sociétés mutualistes			
	0010050	.....	.....
	0010051	.....	.....
	0010052	.....	.....
4) Entités liées et entités avec lesquelles il est collaboré			
	0010075	.....	.....
	0010076	.....	.....
	0010077	.....	.....
TOTAL DES CREANCES A PLUS D'UN AN SUR LES ENTITES MUTUALISTES	**00100**		.....

B. Autres créances à plus d'un an (rubrique 298 de l'actif)

	Codes	Détail	1 Montants des créances
Ventilation de la rubrique 298 de l'actif si celle-ci représente un montant important :			
	0011000	.....	.....
	0011001	.....	.....
	0011002	.....	.....
	0011003	.....	.....
	0011004	.....	.....
TOTAL	**00110**		.....

II. ETAT DES CREANCES A UN AN AU PLUS (rubrique 40/47 de l'actif)

A. Etat des comptes courants relatifs aux entités mutualistes (rubriques 473 et 474 de l'actif et du passif)

Sont reprises ci-dessous les créances sur et les dettes envers les entités mutualistes. Il est demandé de fournir un détail par entité mutualiste.

	Codes	Dénomination de l'entité mutualiste	1 Solde débiteur (+) ou créditeur (-) du compte courant sur l'entité mutualiste
1) Sociétés mutualistes			
	0021000	……..	.....
	0021001	……..	.....
2) Entités liées et entités avec lesquelles il est collaboré			
	0021050	……..	.....
	0021051	……..	.....
TOTAL	**00210**		.....

III. PLACEMENTS DE TRESORERIE (rubrique 51/53 de l'actif)

A. Titres à revenu fixe (rubrique 51 de l'actif) et autres placements de trésorerie (rubrique 53 de l'actif)

	Codes	Désignation des placements	1 Date d'acquisition	2 Date d'émission	3 Date d'échéance	4 Taux d'intérêt	5 Valeur d'acquisition	6 Valeur nominale	7 Valeur d'inventaire au 31.12 (2)	8 Valeur comptable (rubriques 51 et 53)
1) Titres à revenu fixe										
a) Réserve frais d'administration										
	0030000	……..	……	……	……	……	……	……	……	……
	0030001	……..	……	……	……	……	……	……	……	……
	0030002	……..	……	……	……	……	……	……	……	……
b) Fonds spécial de réserve										
	0030100	……..	……	……	……	……	……	……	……	……
	0030101	……..	……	……	……	……	……	……	……	……
	0030102	……..	……	……	……	……	……	……	……	……
TOTAL	**0030**						.....	.....	.....	.....
2) Autres placements de trésorerie (1)										
a) Réserve frais d'administration										
	0031000	……..	……	……	……	……	……	……	……	……
	0031001	……..	……	……	……	……	……	……	……	……
	0031002	……..	……	……	……	……	……	……	……	……
b) Fonds spécial de réserve										
	0031100	……..	……	……	……	……	……	……	……	……
	0031101	……..	……	……	……	……	……	……	……	……
	0031102	……..	……	……	……	……	……	……	……	……
TOTAL	**0031**						.....	.....	.....	.....

(1) Pour ce qui concerne les placements repris sous la rubrique "Autres placements de trésorerie", certaines colonnes ne sont pas d'application. Seules les colonnes appropriées aux placements considérés doivent être complétées.

(2) La valeur d'inventaire au 31 décembre des titres à revenu fixe et des autres placements de trésorerie désigne la valeur du marché de ces valeurs mobilières à la date de clôture de

III. PLACEMENTS DE TRESORERIE (rubrique 51/53 de l'actif) (suite)

B. Comptes à terme détenus auprès d'établissements de crédit (rubrique 52 de l'actif)

	Codes	Etablissements de crédit	1 Montants	2 Date de souscription	3 Date échéance	4 Taux d'intérêt
Comptes à terme avec une durée résiduelle ou de préavis :						
1) d'un mois au plus :						
a) Réserve frais d'administration						
	0032000	……	……	……	……	……
	0032001	……	……	……	……	……
	0032002	……	……	……	……	……
b) Fonds spécial de réserve						
	0032100	……	……	……	……	……
	0032101	……	……	……	……	……
	0032102	……	……	……	……	……
2) de plus d'un mois à un an au plus						
a) Réserve frais d'administration						
	0032200	……	……	……	……	……
	0032201	……	……	……	……	……
	0032202	……	……	……	……	……
b) Fonds spécial de réserve						
	0032300	……	……	……	……	……
	0032301	……	……	……	……	……
	0032302	……	……	……	……	……
3) de plus d'un an :						
a) Réserve frais d'administration						
	0032400	……	……	……	……	……
	0032401	……	……	……	……	……
	0032402	……	……	……	……	……
b) Fonds spécial de réserve						
	0032500	……	……	……	……	……
	0032501	……	……	……	……	……
	0032502	……	……	……	……	……
TOTAL	**0032**		.....	.....	.....	.....

IV. ETAT DES DETTES (rubriques 17/19 et 43/48 du passif)

A. Ventilation des dettes à l'origine à plus d'un an en fonction de leur durée résiduelle

Dettes envers des entités mutualistes (rubrique 191/4 et compte 438 du passif)

Sont mentionnées ci-après, en fonction de leur durée résiduelle, les dettes à l'origine à plus d'un an envers les entités mutualistes et ce, par entité mutualiste.

	Codes	Dénomination de l'entité mutualiste	1 Echéant dans l'année (compte 438)	2 Ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir (rubrique 191/4)	3 Ayant plus de 5 ans à courir (post 191/4)
a) Union nationale					
	0041000	…….	……..	……..	……..
	0041001	…….	……..	……..	……..
	0041002	…….	……..	……..	……..
b) Mutualités					
	0041020	…….	……..	……..	……..
	0041021	…….	……..	……..	……..
	0041022	…….	……..	……..	……..
c) Sociétés mutualistes					
	0041050	…….	……..	……..	……..
	0041051	…….	……..	……..	……..
	0041052	…….	……..	……..	……..
d) Entités liées et entités avec lesquelles il est collaboré					
	0041075	…….	……..	……..	……..
	0041076	…….	……..	……..	……..
	0041077	…….	……..	……..	……..
TOTAL DES DETTES A L'ORIGINE A PLUS D'UN AN ENVERS DES ENTITES MUTUALISTES	**00410**		……	……	……

V. ETAT DES RECUPERATIONS EN CAS DE SUBROGATION

		Codes	1 Montants
A. Montant à récupérer en début d'exercice		00500	.....
B. Dotations	(+)	00501	.....
C. Pris en diminution des dépenses-AMI	(-)	00502	.....
D. Reprises	(-)	00503	.....
Solde fin exercice		**00504**	.....

VI. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Détail	1 Montants
Dans l'éventualité où l'organisme assureur détient des droits et engagements hors bilan, il est demandé d'en fournir ci-après un inventaire détaillé.			
	00600	……	.....
	00601	……	.....
	00602	……	.....
	00603	……	.....